

<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :</p> <p>Bid Receiving – Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>PROPOSAL TO: ENVIRONMENT CANADA</p> <p>We offer to perform or provide to Canada the services detailed in the document including any attachments and annexes, in accordance with the terms and conditions set out or referred to in the document, at the price(s) provided.</p> <p>SOUSSION À : ENVIRONNEMENT CANADA</p> <p>Nous offrons d'effectuer ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans le document incluant toutes pièces jointes et annexes, les services détaillés dans le document, au(x) prix indiqué(s).</p>	<p>Titre – Title Les contaminants et leurs effets sur la santé des espèces sauvages dans les Grands Lacs canadiens et le plan de surveillance national des produits chimiques</p>		
	<p>EC Bid Solicitation No. /SAP No. – N° de la demande de soumissions EC / N° SAP 5000043543</p>		
	<p>Date of Bid solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2019-06-13</p>		
	<table border="1"> <tr> <td> <p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) – La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) 2019-07-22</p> </td> <td> <p>Time Zone – Fuseau horaire Heure de l'Est (HE)</p> </td> </tr> </table>	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) – La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) 2019-07-22</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure de l'Est (HE)</p>
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) – La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) 2019-07-22</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure de l'Est (HE)</p>	
	<p>F.O.B – F.A.B Destination</p>		
	<p>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Lana Hunt // lane.hunt@canada.ca</p>		
	<table border="1"> <tr> <td> <p>Telephone No. – N° de téléphone 604-666-6618</p> </td> <td> <p>Fax No. – N° de télécopieur</p> </td> </tr> </table>	<p>Telephone No. – N° de téléphone 604-666-6618</p>	<p>Fax No. – N° de télécopieur</p>
	<p>Telephone No. – N° de téléphone 604-666-6618</p>	<p>Fax No. – N° de télécopieur</p>	
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2020-03-31</p>		
<p>Destination of Services – Destination des services Ontario</p>			
<p>Security – Sécurité <i>There is no security requirement associated with this solicitation. / Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique à cette demande.</i></p>			
<p>Vendor/Firm Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</p>			
<table border="1"> <tr> <td> <p>Telephone No. – N° de téléphone</p> </td> <td> <p>Fax No. – N° de télécopieur</p> </td> </tr> </table>	<p>Telephone No. – N° de téléphone</p>	<p>Fax No. – N° de télécopieur</p>	
<p>Telephone No. – N° de téléphone</p>	<p>Fax No. – N° de télécopieur</p>		
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</p>			
<p>Signature</p>			
<p>Date</p>			

La page couverture (signée) doit être soumise avec la proposition du soumissionnaire.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Comptes rendus

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements – En période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Autres attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRES EXIGENCES

PARTIE 7 – CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Autorités
5. Divulgation proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes :

- Annexe A Énoncé des travaux
 - Appendice A Données sur lesquelles se fondent les tâches
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Calendrier des étapes
- Annexe D Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

TITRE : Les contaminants et leurs effets sur la santé des espèces sauvages dans les Grands Lacs canadiens et le plan de surveillance national des produits chimiques

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions nécessaires pour préparer leurs soumissions;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : renferme les attestations qui doivent être présentées;
- Partie 6 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, le calendrier des étapes et la Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité.

2. Sommaire

- 2.1 Environnement et Changement climatique Canada a un besoin de services les contaminants et leurs effets sur la santé des espèces sauvages dans les Grands Lacs canadiens et le plan de surveillance national des produits chimiques en Ontario, comme il est précisé dans l'énoncé des travaux (voir l'**annexe A** de la demande de soumissions). La durée du contrat va de la date d'attribution au 31 mars 2020, plus une année d'option.

L'entrepreneur aura comme tâches principales de compiler des données sur les contaminants et la santé des espèces sauvages dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs et d'en faire rapport dans le cadre du Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); d'évaluer les cas d'altération des utilisations bénéfiques de la faune dans les secteurs préoccupants ainsi que de créer des bases de données, des rapports et des présentations qui serviront à évaluer la situation par rapport aux critères de retrait d'un secteur préoccupant.

- 2.2 Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

- 2.3 Les soumissionnaires doivent, au moyen de l'**annexe D**, fournir une liste de noms ou tous autres renseignements connexes, selon les besoins, conformément à l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées 2003.
- 2.4 Pour les besoins de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent fournir les renseignements demandés, conformément à l'article 3 de la partie 2 de la demande de soumissions.
- 2.5 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

3. Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

Sous la rubrique « texte » à 02

Supprimer : « Numéro d'entreprise – approvisionnement »

Insérer : « Supprimé »

À la section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 05, Présentation des soumissions, à l'alinéa 05 (2d).

Supprimer : au complet

Insérer : « de faire parvenir sa soumission uniquement à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) tel qu'il est mentionné à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions; »

À la section 05, Présentation des soumissions, à l'alinéa 05 (4)

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

À la section 06, Soumissions déposées en retard

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) »

À la section 07, Soumissions retardées

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) »

À la section 08, Transmission par télécopieur, à l'alinéa 08 (1)

Supprimer : au complet

Insérer : « Les soumissions peuvent être transmises par télécopieur si la demande de soumissions le prévoit. »

À la section 12, Rejet d'une soumission, aux alinéas 12 (1) a. et b.

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 17, Coentreprise, à l'alinéa 17 (1) b.

Supprimer : « le numéro d'entreprise-approvisionnement de chaque membre de la coentreprise; »

Insérer : « Supprimé »

À la section 20, Autres renseignements, à l'alinéa 20 (2)

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

2. Présentation des soumissions

Pour être prises en compte, les soumissions doivent être reçues au plus tard à 15 h (heure de l'Est) à la date indiquée à la page couverture, ci-après appelée la « date de clôture ». Les soumissions reçues après la date de clôture seront jugées non recevables et rejetées. Les soumissions doivent être présentées par courriel et **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante :

Courriel : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca

À l'attention de : Lana Hunt

Numéro de la demande de soumissions : 5000043543

Le soumissionnaire doit veiller à ce que son nom, son adresse, la date de clôture de l'appel d'offres et le numéro de l'appel d'offres soient clairement indiqués dans le corps de son courriel. Les soumissions et les renseignements à l'appui peuvent être présentés en français ou en anglais.

La taille totale du courriel, y compris toutes les pièces jointes, **doit être inférieure à 15 mégaoctets (Mo)**. Il revient au soumissionnaire de s'assurer de respecter cette limite. Les soumissions envoyées par télécopieur NE seront PAS acceptées.

Il se produit parfois des retards dans les systèmes de courrier électronique. Lorsqu'un message est accompagné de pièces jointes de taille importante, il peut arriver que le système en retarde la transmission. Il incombe entièrement au soumissionnaire de veiller à ce que l'autorité contractante reçoive sa soumission à temps, dans la boîte courriel qui a été identifiée aux fins de réception des soumissions. L'horodatage des transmissions ne sera pas pris en compte.

3. Ancien fonctionnaire – Soumission concurrentielle

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements exigés ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est imparti pour fournir l'information. Le défaut de répondre à la demande du Canada et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence de rendre la soumission irrecevable.

Définitions

Aux fins de la présente clause, le terme « ancien fonctionnaire » désigne tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. une personne physique;
- b. une personne morale;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période d'application du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de départ, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « pension » désigne une pension ou une allocation annuelle payable en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24 dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la

pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions fournies ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- g. le nombre et le montant (honoraires) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000,00 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer à ces lois les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Le Canada demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission dans des sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans toute autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences énoncées dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire, de façon complète, concise et claire, l'approche qu'ils prendront pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie les points qui sont assujettis aux critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les

soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter toute répétition, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différentes sections de leur soumission en précisant le paragraphe visé et le numéro de la page où le sujet a déjà été traité.

La partie 4, Procédures d'évaluation, comprend d'autres instructions que les soumissionnaires devraient considérer au moment de préparer leur soumission technique.

Section II : Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens en conformité avec l'**annexe B**, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Tous les renseignements ayant trait au prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. La soumission doit couvrir la durée prévue du contrat incluant les années d'option.

1.2 Les soumissionnaires doivent inclure les renseignements suivants dans leur soumission financière :

- a) leur dénomination sociale;
- b) le nom de la personne-ressource (ainsi que son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur et son courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement à sa soumission et à tout contrat pouvant en découler.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion, mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Numéro d'élément	Exigence obligatoire	Référence au numéro de page dans la proposition (à insérer par le soumissionnaire)	Respecté /Non respecté
O1	La proposition du soumissionnaire doit comprendre un plan de travail et décrire la façon dont le soumissionnaire exécutera les tâches pour atteindre les objectifs du projet. Un plan de travail détaillé décrivant la façon dont le soumissionnaire produira à terme les rapports et autres produits livrables est requis.		
O2	Le soumissionnaire doit décrire deux (2) projets pertinents relativement à l'énoncé des travaux réalisés dans les 10 dernières années. Les projets pertinents sont ceux qui ont trait à l'économie de l'environnement, aux études d'impact socioéconomique, à la recherche sectorielle ou macroéconomique en agriculture, aux technologies propres, à l'environnement, aux ressources forestières, aux énergies renouvelables ou à un secteur industriel semblable.		
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il a mené à bien deux projets similaires au cours des cinq (5) dernières années. Pour être considéré comme « similaire », un projet doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) être une évaluation d'un secteur préoccupant; b) avoir un budget total égal ou supérieur à 30 000,00 \$, taxes non comprises; c) porter soit sur les malformations chez les espèces sauvages et les effets de produits chimiques sur la reproduction, soit sur la charge chimique corporelle chez les espèces sauvages. 		
O4	Le soumissionnaire doit clairement identifier dans sa proposition une ressource principale et inclure son CV. L'information sera utilisée pour l'évaluation des critères C4, C5, C6 et C7.		

1.1.1 Critères techniques cotés

Environnement et Changement climatique Canada utilisera les critères d'évaluation cotés par points pour évaluer uniquement les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires. Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter ces exigences dans l'ordre suivant et de manière suffisamment détaillée dans leurs propositions pour qu'il soit possible d'effectuer une évaluation complète. L'évaluation d'Environnement et Changement climatique Canada reposera uniquement sur les renseignements contenus dans les soumissions.

Si une soumission n'atteint pas le minimum de points pour les critères cotés, elle sera rejetée.

Pour que la soumission soit jugée admissible, le soumissionnaire doit obtenir une note de passage de 45 points à l'évaluation technique selon la grille ci-dessous. Les soumissions qui obtiennent moins de 45 points sont jugées irrecevables.

Seules les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires et qui atteignent (ou dépassent) le nombre minimum de points pour les critères cotés seront prises en considération.

Les soumissions seront classées uniquement en fonction de l'information fournie dans la proposition, en utilisant les facteurs et les critères du tableau ci-dessous.

Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, lesquelles sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions incomplètes et ne contenant pas les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.

N° d'élément	Critères techniques cotés	Référence au numéro de page dans la proposition (à insérer par le soumissionnaire)	Maximum de points possible	Points obtenus
Expérience organisationnelle (25 points)				
C1	Années d'expérience du soumissionnaire en matière d'évaluation des effets de produits chimiques sur la faune. <ul style="list-style-type: none">• 1 point par année d'expérience démontrée dans la proposition; maximum de 10 points		10	
C2	Années d'expérience du soumissionnaire dans le domaine de l'évaluation environnementale de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs.		10	

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par année d'expérience démontrée dans la proposition; maximum de 10 points 			
C3	<p>Respect du budget et du calendrier des deux projets similaires présentés au critère O3. Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées d'une personne-ressource qui sera jointe aux fins de vérification.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux projets du critère O3 se sont déroulés dans le respect du calendrier et du budget = 5 points • Un seul projet du critère O3 s'est déroulé dans le respect du calendrier et du budget = 3 points • Aucun des deux projets du critère O3 ne s'est déroulé dans le respect du calendrier et du budget = 0 point 		5	
Qualification et expérience de la ressource principale proposée (35 points)				
C4	<p>La ressource principale proposée pour effectuer le travail a une expérience démontrée dans la direction et la réalisation de projets de portée similaire. Pour être considéré comme « similaire », un projet doit répondre aux critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> être une évaluation d'un secteur préoccupant; avoir un budget total égal ou supérieur à 30 000,00 \$, taxes non comprises; porter sur les malformations chez les espèces sauvages et les effets des produits chimiques sur la reproduction ou sur la charge chimique corporelle chez les espèces sauvages. <p>Le soumissionnaire peut proposer des projets du critère O3 si la ressource principale proposée a dirigé ces projets.</p>		5	

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par projet similaire dirigé par la ressource principale proposée; maximum de 5 points 			
C5	<p>Années d'expérience combinées de la ressource principale proposée dans l'évaluation des malformations chez les espèces sauvages et les effets des produits chimiques sur la reproduction de ces espèces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 point par année d'expérience combinée démontrée; maximum de 10 points 		10	
C6	<p>Années d'expérience combinées de la ressource principale proposée dans l'évaluation des relations entre les populations d'espèces sauvages et la charge chimique corporelle chez ces espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 point par année d'expérience combinée démontrée; maximum de 10 points 		10	
C7	<p>Expérience de la ressource principale proposée à rédiger des textes évalués par des pairs sur les concentrations de contaminants et leurs effets sur la faune</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 point par texte (donner la référence); maximum de 10 points 		10	
Plan de travail et méthode (15 points)				
C8	<p>Niveau de détail et exhaustivité du plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche est logique, bien définie et détaillée. La proposition décrit clairement les étapes, les délais et les produits livrables = 5 points • L'approche est logique et définie. La proposition décrit les étapes, les délais et les produits livrables = 3 points • La proposition ne décrit pas toutes les étapes, tous les délais et tous les produits livrables = 0 point 		5	
C9	<p>Évaluation et analyse de la méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire démontre 		10	

	<p><i>une méthode d'analyse détaillée et structurée = 10 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le soumissionnaire présente une méthode à laquelle il manque des détails ou des renseignements importants = 5 points</i> • <i>Le soumissionnaire n'a pas de méthode d'évaluation et d'analyse, ou la méthode est inadéquate = 0 point</i> 			
--	---	--	--	--

- Note minimale de passage : 45
- Note totale : 75

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

A0210T (2013-04-25), Financement maximal

Le montant maximal du financement disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **53 000,00 \$** (taxes applicables en sus) par année. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer la totalité du montant.

1.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, sans les taxes applicables, mais avec les droits de douane et les taxes d'accise applicables au Canada.

À des fins d'évaluation seulement, le prix de la soumission sera établi à partir du prix total, année d'option incluse, indiqué à la base de paiement (annexe B).

2. Méthode de sélection

Note combinée la plus élevée pour la valeur technique (70 %) et le prix (30 %)

- a) Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
- i) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - ii) respecter tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
 - iii) obtenir le minimum requis de 45 points pour l'ensemble des critères d'évaluation technique cotés. La note est basée sur un total de 75 points;
- (a) Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences i), ii) ou iii) seront jugées non recevables.
- c) La soumission retenue ne sera pas nécessairement la soumission recevable ayant obtenu la note la plus élevée sur le plan technique ni celle ayant le prix évalué le plus bas. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée sur le plan du mérite technique et du prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

La soumission obtenant la plus haute évaluation technique recevra 70 points. Toute autre proposition jugée acceptable sera pondérée au prorata.

La soumission qui offre le plus bas prix, tout en étant techniquement acceptable, obtiendra 30 points. Toutes les autres soumissions techniquement acceptables seront pondérées au prorata.

Le total de la pondération technique et du prix sert à calculer la note finale. Le contrat sera octroyé à l'entreprise qui obtient le pointage global le plus élevé. En cas d'égalité entre plusieurs soumissions, celle qui aura reçu la plus haute cote technique sera retenue.

$$\text{Note à l'évaluation technique} = \frac{\text{Points du soumissionnaire}}{100} \times 70 \% = \text{XXX}$$

$$\text{Note à l'évaluation financière} = \frac{\text{Soumission la plus basse}}{\text{Prix du soumissionnaire}} \times 30 \% = \text{XXX}$$

$$\text{Note totale} = \text{Note pour le mérite technique} + \text{note financière}$$

Exemple de calcul :

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		70/75	60/75	65/75
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$70/75 \times 70 = 65,33$	$60/75 \times 70 = 56$	$65/75 \times 70 = 60,67$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24,55$	$45/50 \times 30 = 27$	$45/45 \times 30 = 30$
Note combinée		89,88	93,00	90,67
Évaluation globale		3^e	1^{er}	2^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera qu'une soumission n'est pas recevable ou qu'un entrepreneur ne respecte pas l'une de ses obligations en vertu du contrat s'il est établi que le soumissionnaire a fourni, sciemment ou non, une attestation qui est fautive, pendant la période d'évaluation des soumissions ou d'exécution du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le défaut de collaborer ou de répondre à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut entraîner l'irrecevabilité de la soumission ou constituer un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les membres de son groupe et lui-même respectent les dispositions indiquées à la section 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes requis en vertu des dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont authentiques.

1.2 Ancien fonctionnaire – Soumission concurrentielle

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements exigés ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est imparti pour fournir l'information. Le défaut de répondre à la demande du Canada et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence de rendre la soumission irrecevable.

2. Autres attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie comme il est demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour fournir les renseignements. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande de l'autorité contractante et ne produit pas l'attestation dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Statut et disponibilité des ressources

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ces derniers. Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne identifiée dans sa

soumission, il peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison du remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas à son emploi, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au gouvernement du Canada. Il doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission qui lui a été donnée ainsi que de sa disponibilité. À défaut de répondre à la demande, le soumissionnaire pourrait voir sa proposition déclarée non recevable.

2.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA de TPSGC A3010T (2010-08-16), Études et expérience

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRES EXIGENCES

Aucune exigence relative à la sécurité et autres exigences ne s'applique à cette demande.

PARTIE 7 – CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Titre :

Les contaminants et leurs effets sur la santé des espèces sauvages dans les Grands Lacs canadiens et le plan de surveillance national des produits chimiques

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui figure à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée _____, en date du _____.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions indiquées dans le contrat par numéro, date et titre sont présentées dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

Les Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) 2010B (2018-06-21), telles qu'elles sont modifiées ci-dessous, s'appliquent au contrat et en font partie.

Les conditions générales 2010B sont modifiées comme suit :

À la section 12, Frais de transport

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 13, Responsabilité du transporteur

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 18, Confidentialité

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

Insérer l'alinéa : « 35, Responsabilité »

« L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés ou ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes

(y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat. »

A. Besoins en services professionnels où les produits livrables sont des œuvres protégées par droit d'auteur

À la section 19, Droit d'auteur

Supprimer : au complet

Insérer :

- « 1. Dans la présente clause :
« matériel » désigne tout ce qui est créé ou conçu par l'entrepreneur aux fins de l'exécution des travaux prévus au contrat et qui est protégé par des droits d'auteur;
« renseignements de base » désigne toute propriété intellectuelle autre que les renseignements originaux qui est incorporée aux travaux ou nécessaire à leur exécution et qui est la propriété de l'entrepreneur, de ses sous-traitants ou de tout autre tiers et qui est tenue confidentielle par eux;
« renseignements originaux » désigne toute propriété intellectuelle conçue, développée, produite ou mise en application pour la première fois dans le cadre des travaux prévus au contrat.
2. Le matériel qui est créé ou conçu par l'entrepreneur aux fins d'exécution des travaux prévus au contrat appartient à l'entrepreneur.
3. L'entrepreneur accorde au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, de portée mondiale, entièrement payée et libre de redevances pour exercer tous les droits attachés au matériel pour les fins non commerciales du gouvernement. Le Canada peut requérir les services d'entrepreneurs indépendants dans l'exercice de sa licence stipulée dans cette clause.
4. À la demande l'autorité contractante, l'entrepreneur doit fournir au Canada, à la fin des travaux ou à tout autre moment déterminé par l'autorité contractante, une renonciation définitive écrite aux droits moraux au sens de la [Loi sur le droit d'auteur](#), L.R. 1985, ch. C-42, de forme acceptable à l'autorité contractante, de la part de chaque auteur qui a contribué aux travaux. Dans les cas où l'entrepreneur est l'auteur, l'entrepreneur renonce définitivement à ses droits moraux.
5. L'entrepreneur accorde aussi au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, de portée mondiale, entièrement payée et libre de redevances pour l'utilisation des renseignements de base dans la mesure où ils sont nécessaires pour permettre au Canada d'exercer ses droits d'utilisation du matériel.
6. Les droits d'auteur sur l'amélioration, la modification ou la traduction du matériel faite par le Canada ou en son nom appartiennent au Canada. Le Canada accepte de reproduire l'avis du droit d'auteur de l'entrepreneur, s'il en est, sur toutes les copies du matériel et de reconnaître, sur toutes les copies des traductions du matériel faites par le Canada ou en son nom, que l'entrepreneur détient la propriété du droit d'auteur sur l'œuvre originale.
7. Aucune restriction autre que celles indiquées dans la présente clause ne s'applique à l'utilisation, par le Canada, des copies du matériel ou des versions traduites du matériel. »

2.2 Personne(s) identifiée(s)

L'entrepreneur doit fournir les services des personnes suivantes pour exécuter les travaux énoncés dans le contrat : _____ (*inscrire le nom des personnes*).

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

La période du contrat s'étendra de Juillet 2019 au 31 mars 2020 inclusivement.

3.2 Option de prolongation du contrat

A9009C (2008-12-12), Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable lui permettant de prolonger la durée du contrat d'un maximum d'une (1) période supplémentaire d'un (1) an, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que, durant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut se prévaloir de cette option en tout temps en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Seule l'autorité contractante peut exercer l'option, qui sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3.3 Période de transition

L'entrepreneur reconnaît que la nature des services fournis en vertu du contrat exige la continuité et qu'il peut être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin du contrat. L'entrepreneur accepte que le Canada puisse, à sa discrétion, prolonger le contrat d'une période de six (6) mois selon les mêmes conditions afin d'assurer la transition nécessaire. L'entrepreneur accepte que, durant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur de la prolongation du contrat en lui faisant parvenir un avis écrit au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. La prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

4. Autorités

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Lana Hunt
Spécialiste de l'approvisionnement
Direction générale des services ministériels et des finances
Environnement et Changement climatique Canada
401, rue Burrard, pièce 201
Vancouver (C.-B.) V6C 3S5
Tél. : 604-666-6618
Courriel : lane.hunt@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ni de travaux qui n'y sont pas prévus en réponse à des demandes ou à des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

- Sera identifié lors de l'attribution du contrat.

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur

- Sera identifié lors de l'attribution du contrat.

5. Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.

6.2 Limitation des dépenses

- a) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- b) Aucune augmentation de la responsabilité totale du gouvernement du Canada ou du prix des travaux découlant de toute modification technique, modification ou interprétation des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces modifications techniques, modifications ou interprétations n'aient été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrées aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu

d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante par écrit du caractère suffisant de cette somme lorsque la première des éventualités suivantes survient :

- i) lorsque 75 % de la somme est engagée;
 - ii) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat;
 - iii) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux.
- c) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.3 Clauses du *Guide des CCUA* de TPSGC

A9117C (2007-11-30), T1204 – Demande directe du ministère client

6.4 Vérification du temps

C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

7. Instructions relatives à la facturation

7.1 Paiements d'étape

- a) Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier d'étapes détaillé ci-dessous et aux dispositions de paiement du contrat, si :
- i) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document prescrit par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation qui figurent dans le contrat;
 - ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - iii) tous les travaux liés à l'étape et, selon le cas, tout produit livrable exigé ont été terminés et acceptés par le Canada.

7.2 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits dans le cadre du contrat se trouve à l'**annexe C**, Calendrier des étapes.

- 7.3** Les factures doivent être distribuées de la façon suivante :

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 25, section 5.2, Responsable technique, du contrat aux fins d'approbation et de paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute attestation de la part de l'entrepreneur, ou si on constate qu'une attestation qu'il a fournie avec sa soumission comprend de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre ces parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de la convention;
- b) 2010B Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) (2018-06-21) telles qu'elles ont été modifiées;
- c) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- d) l'annexe B, Base de paiement;
- e) l'annexe C, Calendrier des étapes;
- f) l'annexe D, Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité;
- g) la proposition de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le _____ ou modifiée le _____.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Titre :

Les contaminants et leurs effets sur la santé des espèces sauvages dans les Grands Lacs canadiens et le plan de surveillance national des produits chimiques

2.0 Objectif :

Compiler des données sur les contaminants et la santé des espèces sauvages dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs et en faire rapport dans le cadre du Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); évaluer les cas d'altération des utilisations bénéfiques de la faune dans les secteurs préoccupants; créer des bases de données, des rapports et des présentations qui serviront à évaluer la situation par rapport aux critères de retrait d'un secteur préoccupant de la liste des secteurs préoccupants. Accessoirement, compiler, organiser et rédiger des rapports à partir des données recueillies sur la faune produites par le programme national de surveillance du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du Canada. Préparer également les métadonnées et les bases de données de ces deux programmes en vue de les intégrer au catalogue de données d'ECCC et ainsi d'en favoriser l'accès pour les citoyens canadiens.

3.0 Contexte :

Dans le cadre du PAGL d'ECCC, les secteurs préoccupants des Grands Lacs font l'objet d'une évaluation chaque année. Des données sont recueillies sur les charges de contaminants et les indicateurs de santé d'espèces sentinelles, notamment les oiseaux aquatiques, les oiseaux chanteurs, les amphibiens et les reptiles. Les évaluations sont divisées en deux grands volets : la surveillance de la santé des espèces sauvages, en particulier les effets sur la reproduction et les malformations, ainsi que l'évaluation de la charge de contaminants chez les espèces sauvages. Ces volets servent à déterminer l'état d'altération des utilisations bénéfiques pour chaque secteur préoccupant, en fonction de la dégradation des populations fauniques. Ces données contribueront à l'atteinte des objectifs d'ECCC de retirer de la liste des secteurs préoccupants prioritaires, d'après une comparaison de la charge en contaminants ou des indicateurs de la santé des espèces sauvages dans le secteur préoccupant à des données de sites de référence convenables.

De plus, le programme national de surveillance du PGPC produit chaque année des données spatiales et temporelles à long terme sur les contaminants, et les évaluateurs des risques et les gestionnaires des risques d'ECCC demandent périodiquement des rapports pour faciliter la mise en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

Les données des deux programmes doivent être inscrites dans le catalogue de données d'ECCC afin que nous réalisons notre mission de science ouverte.

4.0 Portée des travaux :

Le projet englobe les travaux relatifs à l'évaluation de la santé des espèces sauvages et de leur charge corporelle de contaminants, d'après les données des secteurs préoccupants prioritaires des Grands Lacs. La réalisation du projet contribuera à atteindre les objectifs d'ECCC de déterminer la situation des secteurs préoccupants prioritaires et de les retirer de la liste des secteurs préoccupants au cours des trois prochaines années et de recueillir l'information manquante pour le traitement des autres secteurs préoccupants.

Les objectifs sont les suivants : 1) colliger des données sur la santé des espèces sauvages et les contaminants dans les secteurs préoccupants prioritaires et, à la suite d'analyses statistiques et de données, produire des rapports et des publications et contribuer à la création de présentations PowerPoint pour faciliter l'étude des altérations des utilisations bénéfiques; 2) colliger des données sur

les concentrations des composés prioritaires qui seront assujettis à la LCPE chez les espèces sauvages faisant l'objet d'un suivi partout au Canada et faire des rapports à partir de ces données.

Tâches :

Tâches du programme des Grands Lacs :

Notes :

a) Les données mentionnées dans les tâches sont décrites à l'appendice A. Les données sont présentées dans le format Excel.

b) À chaque secteur préoccupant est assignée une équipe du Plan d'assainissement (PA) composée de membres d'ECCC; du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario; du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et d'autres intervenants locaux qui varient selon le secteur préoccupant, mais peuvent comprendre des aires de conservation, des organisations de secteurs d'activité d'importance, des Premières Nations, etc.

- 1) L'entrepreneur doit organiser des réunions avec le responsable technique et les membres compétents de l'équipe du PA, au besoin, pour s'acquitter des tâches décrites ci-dessous, pour veiller à l'analyse des échantillons et pour recevoir et intégrer les résultats de laboratoire dans les bonnes bases de données au fur et à mesure. Fournir un rapport sur les sources de données, la méthodologie et les autres informations pertinentes pour accompagner les bases de données (**Tableau des produits livrables 1 : Bases de données 3 à 8; Tableau 3 : Rapports 1 et 2**).
- 2) Colliger et analyser les données sur les malformations gonadiques provenant d'études sur des grenouilles léopards en cage sur le terrain et capturées dans la nature menées au fil de plusieurs années dans le cadre d'évaluations de la faune dans le secteur préoccupant du port de Hamilton. Rédiger le rapport sommaire. L'entrepreneur doit également tenir compte des commentaires reçus de l'équipe du PA au cours de l'étude, y compris lors des ateliers annuels de recherche et de surveillance (**Tableau 3 : Rapport 3**).
- 3) Recueillir et analyser les données recueillies sur les grenouilles léopards dans le cadre de l'étude sur les malformations de la rivière Détroit. L'entrepreneur doit compiler et analyser les données et produire un rapport évaluant l'état des malformations des espèces sauvages qui sera utilisé par l'équipe du PA pour l'évaluation des altérations des utilisations bénéfiques pour la faune. Une présentation doit être préparée pour le comité de surveillance et de recherche de la rivière Détroit. L'entrepreneur doit également tenir compte des commentaires reçus de l'équipe du PA du secteur préoccupant et y donner suite en vue de la rédaction du rapport final (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 1; Tableau 3 : Rapport 4**).
- 4) Préparer une présentation sommaire pour la réunion du groupe de travail sur la surveillance et la recherche en assainissement de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 5**).
- 5) Préparer une présentation pour la réunion du comité de mise en œuvre du plan d'assainissement de la rivière Niagara (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 6**).
- 6) Préparer une autre présentation pour la réunion du groupe de travail sur la surveillance et la recherche en assainissement de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 7**).
- 7) Préparer la présentation pour la réunion du comité de mise en œuvre du plan d'assainissement de Thunder Bay (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 8**).
- 8) Préparer une présentation pour la réunion du comité des poissons et de la faune du port de Hamilton (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 9**).

- 9) Correspondre avec les équipes du PA, traiter les demandes concernant les données sur les secteurs préoccupants et présenter les données, à mesure que les situations se présentent. L'entrepreneur doit présenter un rapport détaillant les demandes et les activités qui en découlent (**Tableau des produits livrables 3 : Rapport 5**).
- 10) Préparer les données sur la faune recueillies dans le cadre d'études financées par le Plan d'action des Grands Lacs en vue de leur téléversement dans le portail de données ouvertes d'ECCC dans le format obligatoire, avec les détails et descriptions nécessaires (**Tableau des produits livrables 1 : Base de données 8**).

Tâches du PGPC :

Notes :

a) Les données mentionnées dans les tâches sont décrites à l'appendice A. Les données sont présentées dans le format Excel.

- 11) Mettre à jour plusieurs bases de données sur les contaminants à l'aide des données d'analyse annuelles du programme de surveillance du PGPC de l'exercice financier précédent, en correspondance avec le personnel des laboratoires d'analyse d'ECCC (comme le Centre national de la recherche faunique) ou de laboratoires commerciaux, au besoin (**Tableau des produits livrables 1 : Bases de données 1 et 2**).
- 12) Préparer une présentation pour la réunion printanière du groupe de travail sur les activités de surveillance du PGPC, en fonction des données d'analyse à jour reçues (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 2**).
- 13) Préparer une présentation pour la réunion automnale du groupe de travail sur les activités de surveillance du PGPC (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 3**).
- 14) Préparer une présentation pour l'atelier automnal sur les résultats du PGPC et de Santé Canada (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 4**).
- 15) Produire des rapports sur les concentrations de paraffines chlorées à chaîne courte chez les espèces sauvages; d'éléments des terres rares chez les espèces sauvages; de substances ignifuges halogénées et à usage courant chez les espèces sauvages et d'antioxydants chez les espèces sauvages (**Tableau des produits livrables 3 : Rapports 6 à 9**).
- 16) Préparer une présentation pour l'assemblée générale annuelle sur l'écotoxicologie et la santé de la faune (**Tableau des produits livrables 2 : Présentation 10**).
- 17) Préparer les données de surveillance de la faune et du territoire en vue de leur téléversement dans le portail de données ouvertes d'ECCC dans le format obligatoire, avec les détails et descriptions nécessaires (**Tableau des produits livrables 1 : Base de données 9**).

Année d'option 1 :

Notes : voir notes de la première année.

- 1) L'entrepreneur doit organiser des réunions avec le responsable technique et les membres compétents de l'équipe du PA, au besoin, pour s'acquitter des tâches décrites ci-dessous, pour veiller à l'analyse des échantillons et pour recevoir et intégrer les résultats de laboratoire dans les bonnes bases de données au fur et à mesure. Fournir un rapport révisé sur les sources de données, la méthodologie et les autres informations pertinentes pour accompagner les bases de données (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapports 1 et 2**).

- 2) Préparer une présentation sur les données relatives à l'hirondelle bicolore pour les réunions du comité de recherche et de l'équipe du PA de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 1**).
- 3) Mettre à jour les bases de données sur les contaminants et les résultats des études sur la tortue serpentine, le cormoran à aigrettes, le goéland argenté et l'hirondelle bicolore dans les secteurs préoccupants du port de Hamilton, de la rivière Niagara, de la rivière Détroit et de Thunder Bay avec les données existantes de 2019 et les nouvelles données de 2020 (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 4 : Bases de données 1 à 4**).
- 4) Préparer une présentation pour la réunion printanière du groupe de travail sur les activités de surveillance du PGPC (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 2**).
- 5) Préparer le rapport d'étape final sur l'évaluation de la santé de la reproduction et du développement des tortues serpentine dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 3**).
- 6) Préparer le rapport d'étape final en utilisant toutes les données disponibles sur la santé des hirondelles bicolores dans le secteur préoccupant de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 4**).
- 7) Mettre à jour les bases de données sur les contaminants pour le goéland argenté et l'étourneau dans le cadre du PGPC avec les données existantes de 2019 et les nouvelles données de 2020 (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 4 : Bases de données 5 et 6**).
- 8) Préparer le rapport d'étape final en utilisant toutes les données disponibles sur la santé des cormorans et des goélands argentés (oiseaux aquatiques qui vivent en colonie) dans le secteur préoccupant de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 5**).
- 9) Préparer un rapport d'étape à jour sur la santé des hirondelles bicolores dans le secteur préoccupant de Thunder Bay (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 6**).
- 10) Mettre à jour le portail de données ouvertes d'ECCC avec des données provenant de bases de données mises à jour pour les projets du PAGL et du PGPC (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 4 : Bases de données 7 et 8**).
- 11) Préparer deux présentations pour la réunion automnale du groupe de travail sur les activités de surveillance du PGPC et l'atelier sur les résultats du PGPC et de Santé Canada (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentations 3 et 4**).
- 12) Préparer une présentation basée sur le rapport sur l'hirondelle bicolore pour la réunion du groupe de travail de recherche et de surveillance de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 5**).
- 13) Préparer le rapport d'étape final sur l'évaluation de la santé de la reproduction et du développement des oiseaux qui vivent en colonie dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 7**).
- 14) Préparer une présentation basée sur les données sur la tortue serpentine et le cormoran pour la réunion du comité de mise en œuvre du plan d'assainissement de la rivière Niagara (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 6**).

- 15) Préparer une présentation basée sur le rapport sur les oiseaux qui vivent en colonie pour la réunion du groupe de travail de recherche et de surveillance de la rivière Détroit (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 7**).
- 16) Préparer une présentation sur les résultats du PAGL et du PGPC pour la réunion de la Division de l'écotoxicologie et de la santé de la faune (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 8**).
- 17) À partir des bases de données existantes sur la présence de mercure et de métaux prioritaires chez les espèces sauvages visés par le PGPC, préparer et présenter un rapport sommaire aux bailleurs de fonds (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 8**).
- 18) Préparer un rapport sommaire à partir des données reçues du Laboratoire national des essais environnementaux sur la présence d'organosiloxanes et leurs tendances temporelles chez les espèces sauvages visés par le PGPC (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 9**).
- 19) Préparer un rapport sommaire des données reçues des laboratoires du CNRF sur la présence de substances ignifuges à base d'esters organophosphorés et leurs tendances temporelles chez les espèces sauvages visées par le PGPC (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 10**).
- 20) Préparer une présentation sur les données relatives à l'hirondelle bicolore pour la réunion du groupe de travail du comité du secteur préoccupant de Thunder Bay (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 9**).
- 21) Préparer une présentation sur les données relatives à l'hirondelle bicolore avant l'assainissement pour les réunions des groupes de travail et les ateliers du comité du secteur préoccupant du port de Hamilton (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 5 : Présentation 10**).
- 22) Préparer un rapport final sur la santé de la reproduction de l'hirondelle bicolore avant et après l'assainissement dans le secteur préoccupant du port de Hamilton (**Tableau des produits livrables de l'année d'option 6 : Rapport 11**).

5.0 Produits livrables :

Présentation des produits livrables : Tous les rapports doivent être présentés dans le format Microsoft Word (exemple à fournir). Toutes les bases de données doivent être dans le format Microsoft Excel (exemple à fournir). Toutes les présentations doivent être dans le format Microsoft PowerPoint et suivre les modèles d'ECCC qui seront fournis à l'entrepreneur par le responsable technique.

Année initiale (2019-2020)

Tableau 1. Année initiale – Bases de données à livrer :

	Programme	Base de données	Date limite
1.	PGPC	Contaminants chez les goélands (diverses espèces)	31 août 2019
2.	PGPC	Contaminants chez l'étourneau sansonnet	31 août 2019
3.	PAGL	Contaminants chez le goéland argenté et effets sur sa santé	31 août 2019
4.	PAGL	Contaminants chez le cormoran et effets sur sa santé	31 août 2019
5.	PAGL	Contaminants chez la tortue serpentine et effets sur sa santé	31 août 2019
6.	PAGL	Contaminants chez la grenouille léopard et effets sur sa santé	31 août 2019
7.	PAGL	Contaminants chez l'hirondelle bicoloré et effets sur sa santé	31 août 2019
8.	PAGL	Téléversement des bases de données dans le catalogue de données d'ECCC	28 février 2020
9.	PGPC	Téléversement des bases de données dans le catalogue de données d'ECCC	28 février 2020

Tableau 2. Année initiale – Présentations à livrer :

	Programme	Présentation	Date limite
1.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	31 août 2019
2.	PGPC	Rapport d'étape sur les espèces sauvages visées par le PGPC	31 août 2019
3.	PGPC	Réunion du groupe de travail sur les activités de surveillance	15 octobre 2019
4.	PGPC	Atelier sur les résultats d'ECCC et de Santé Canada	16 octobre 2019
5.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	30 octobre 2019
6.	PAGL – Rivière Niagara	Comité de mise en œuvre du plan d'assainissement de la rivière Niagara	15 novembre 2019
7.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	15 février 2020
8.	PAGL – Thunder Bay	Présentation pour Thunder Bay	Mars 2020
9.	PAGL – Port de Hamilton	Comité sur les poissons et les espèces sauvages du port de Hamilton et atelier de recherche et de surveillance sur le port de Hamilton	Mars 2020
10.	PGPC	Assemblée annuelle de la Division de l'écotoxicologie et de la santé de la faune	Février 2020

Tableau 3. Année initiale – Rapports à livrer :

	Programme	Rapport	Date d'achèvement
1.	PAGL – Généralités	Rapport préliminaire – Priorités, méthodes, calendrier et plan de travail détaillé pour l'exécution des tâches	Août 2019
2.	PAGL – Généralités	Rapport sommaire – Détails des sources de données et autres détails pertinents qui accompagneront les bases de données préliminaires avec mises à jour régulières	Août 2019
3.	PAGL – Port de Hamilton	Rapport final – Évaluation des malformations gonadiques chez la grenouille léopard dans le secteur préoccupant du port de Hamilton	Octobre 2019
4.	PAGL – Rivière Détroit	Rapport sommaire – Évaluation des malformations chez la grenouille léopard (2 ^e année de travaux sur le terrain terminés en 2019)	Novembre 2019
5.	PAGL – Généralités	Rapport sommaire – Liste détaillée des demandes de données et de produits livrables présentées par le personnel du PAGL	Novembre 2019
6.	PGPC	Rapport sommaire – Paraffines chlorées à chaîne courte chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Janvier 2020
7.	PGPC	Rapport sommaire – Éléments des terres rares chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2020
8.	PGPC	Rapport sommaire – Substances ignifuges halogénées et à usage courant chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2020
9.	PGPC	Rapport sommaire – Antioxydants chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2020

Année d'option 1 (2020-2021)

Tableau 4. Année d'option 1 – Bases de données à livrer :

	Programme	Base de données	Date limite
1.	PAGL	Contaminants chez le goéland argenté et effets sur sa santé	15 mai 2020
2.	PAGL	Contaminants chez le cormoran et effets sur sa santé	15 mai 2020
3.	PAGL	Contaminants chez la tortue serpentine et effets sur sa santé	15 mai 2020
4.	PAGL	Contaminants chez l'hirondelle bicolore et effets sur sa santé	15 mai 2020
5.	PGPC	Contaminants chez les goélands (diverses espèces)	30 septembre 2020
6.	PGPC	Contaminants chez l'étourneau sansonnet	30 septembre 2020
7.	PAGL	Téléversement des bases de données révisées dans le catalogue de données d'ECCC	28 février 2021
8.	PGPC	Téléversement des bases de données révisées dans le catalogue de données d'ECCC	28 février 2021

Tableau 5. Année d'option 1 – Présentations à livrer :

	Programme	Présentation	Date limite
1.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	15 mai 2020
2.	PGPC	Rapport d'étape sur les espèces sauvages visées par le PGPC	15 juin 2020
3.	PGPC	Réunion du groupe de travail sur les activités de surveillance	15 octobre 2020
4.	PGPC	Atelier sur les résultats d'ECCC et de Santé Canada	15 octobre 2020
5.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	30 octobre 2020
6.	PAGL – Rivière Niagara	Comité de mise en œuvre du plan d'assainissement de la rivière Niagara	15 novembre 2020
7.	PAGL – Rivière Détroit	Réunion du groupe de travail canadien de surveillance et de recherche sur l'assainissement de la rivière Détroit	15 février 2021
8.	PGPC	Réunion de la Division de l'écotoxicologie et de	Février 2021

		la santé de la faune	
9.	PAGL – Thunder Bay	Présentation pour Thunder Bay	Mars 2021
10.	PAGL – Port de Hamilton	Comité sur les poissons et les espèces sauvages du port de Hamilton et atelier de recherche et de surveillance du port de Hamilton	Mars 2021

Tableau 6. Année d'option 1 – Rapports :

	Programme	Rapport	Date d'achèvement
1.	PAGL – Généralités	Rapport préliminaire – Priorités, méthodes, calendrier et plan de travail détaillé pour l'exécution des tâches	Avril 2020
2.	PAGL – Généralités	Rapport sommaire – Détails des sources de données et autres détails pertinents qui accompagneront les bases de données préliminaires avec mises à jour régulières	Mai 2020
3.	PAGL – Rivière Niagara	Rapport final – Évaluation de la santé de la reproduction et du développement de la tortue serpentine dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara	Mai 2020
4.	PAGL – Rivière Détroit	Rapport final – Évaluation de la santé de la reproduction chez l'hirondelle bicoloré en nidification dans le secteur préoccupant de la rivière Détroit	Juin 2020
5.	PAGL – Rivière Détroit	Rapport final – Évaluation de la santé de la reproduction et du développement des oiseaux aquatiques qui vivent en colonie dans le secteur préoccupant de la rivière Détroit	Août 2020
6.	PAGL – Thunder Bay	Rapport de mise à jour – Évaluation de la santé de la reproduction et du développement de l'hirondelle bicoloré dans le secteur préoccupant de Thunder Bay (année suivant l'assainissement en 2019)	Septembre 2020
7.	PAGL – Rivière Niagara	Rapport final – Évaluation de la santé de la reproduction et du développement des oiseaux aquatiques qui vivent en colonie dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara	Octobre 2020
8.	PGPC	Rapport sommaire – Mercure et autres métaux chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2021
9.	PGPC	Rapport sommaire – Organosiloxanes chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2021
10.	PGPC	Rapport sommaire – Substances ignifuges organophosphorées chez les espèces sauvages aquatiques et terrestres	Février 2021

	Programme	Rapport	Date d'achèvement
11.	PAGL – Port de Hamilton	Rapport final – Évaluation de la santé de la reproduction chez l'hirondelle bicolore en nidification avant et après l'assainissement dans le secteur préoccupant du port Hamilton	Mars 2021

Appendice A

Données de référence pour les tâches (données actuelles et des deux années du contrat)

Programme	Espèce	Type de données (nombre d'années)	Notes
PAGL – Rivière Déroit	Grenouille léopard	Étude sur les malformations (2 ans)	Tâche 3; rapport fini en septembre 2019
	Hirondelle bicolore	Reproduction (5 ans) Contaminants dans les œufs (4 ans) EROD (3 ans) Réponse immunitaire (3 ans) HAP dans l'estomac (3 ans) Hormones thyroïdiennes (3 ans) Stress oxydatif (3 ans) HAP dans les échantillonneurs d'air (5 ans)	Tâches 4 et 6; année d'option 1, tâches 2, 3, 6 et 12; rapport fini en juin 2020
	Oiseaux aquatiques vivant en colonie	Viabilité embryonnaire et malformations chez le cormoran (5 ans) Contaminants dans les embryons/œufs du cormoran (6 ans) Productivité des goélands (3 ans) Réponse immunitaire chez les goélands (3 ans) Corticostérone chez les goélands (3 ans) Hormones thyroïdiennes chez les goélands (3 ans)	Tâches 4 et 6; année d'option 1, tâches 3, 8 et 15; rapport fini en août 2020
PAGL – Port de Hamilton	Grenouille léopard	Malformations gonadiques chez les populations sauvages (3 ans) Malformations gonadiques chez les populations en cage (3 ans)	Tâches 2 et 8; rapport fini en juin 2019
	Hirondelle bicolore	Reproduction (8 ans) Contaminants dans les œufs (7 ans) EROD (5 ans) Corticostérone (2 ans) Réponse immunitaire (4 ans) HAP dans l'estomac (4 ans) Hormones thyroïdiennes (4 ans) Stress oxydatif (4 ans) HAP dans les échantillonneurs d'air (8 ans)	Tâche 8; année d'option 1, tâches 3, 21 et 22; rapport fini en mars 2021
PAGL – Rivière Niagara	Tortue serpentine	Taux d'éclosion et malformations chez les petits (2 ans) Contaminants dans les œufs (2 ans)	Tâche 5; année d'option 1, tâches 3, 5 et 14; rapport fini en mai 2020
	Oiseaux aquatiques vivant en colonie	Viabilité embryonnaire et malformations chez le cormoran (2 ans) Contaminants dans les œufs de cormoran et de goéland (2 ans)	Tâche 5; année d'option 1, tâches 3, 13 et 14; rapport fini en octobre 2020
PAGL – Thunder Bay	Hirondelle bicolore	Reproduction (7 ans) Contaminants dans les œufs (6 ans)	Tâche 7; année d'option 1, tâches 3, 9

Programme	Espèce	Type de données (nombre d'années)	Notes
		EROD (6 ans) Corticotérorone (2 ans) Réponse immunitaire (3 ans) HAP dans l'estomac (4 ans) Hormones thyroïdiennes (5 ans) Stress oxydatif (3 ans)	et 20; rapport fini en septembre 2020
PAGL	Toutes les espèces sauvages	Toutes les données indiquées ci-dessus, sur demande	Tâches 1, 9 et 10; année d'option 1, tâches 1 et 10
PGPC	Goéland et étourneau sansonnet	Paraffines chlorées à chaîne courte (3 ans) Éléments des terres rares (3 ans) Substances ignifuges halogénées et à usage courant (9 ans) Antioxydants (2 ans)	Tâche 15; rapports finis en février 2020
PGPC	Goéland et étourneau sansonnet	Mercure et autres métaux prioritaires (11 ans)	Année d'option 1, tâche 17; rapport fini en février 2021
PGPC	Goéland et étourneau sansonnet	Organosiloxanes (5 ans)	Année d'option 1, tâche 18; rapport fini en février 2021
PGPC	Goéland et étourneau sansonnet	Substances ignifuges organophosphorées (2 ans)	Année d'option 1, tâche 19; rapport fini en février 2021
PGPC	Goéland et étourneau sansonnet	Toutes les données du PGPC indiquées ci-dessus plus les composés perfluorés (9 ans), au besoin	Tâches 11 à 14, 16 et 17; année d'option 1, tâches 4, 7, 10, 11 et 16

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix du soumissionnaire doivent être présentés en fonction du tarif ferme indiqué ci-dessous. Le prix doit être indiqué par année (TPS et TVH non comprises). Les frais généraux et les profits doivent être inclus dans le prix ferme ainsi que FAB destination, taxes d'accise et droits de douane canadienne.

Tableau 1.1
Année initiale
Mai 2019 au 31 mars 2020

PRODUIT LIVRABLE	TOTAL
<ul style="list-style-type: none">Toutes les tâches et tous les produits livrables au cours de l'année initiale	
PRIX TOTAL FERME POUR L'ÉVALUATION (ANNÉE INITIALE)*	

* Note : Prix ferme maximal de 53 000,00 \$ pour l'année initiale.

Tableau 1.2
Année d'option 1
1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

PRODUIT LIVRABLE	TOTAL
<ul style="list-style-type: none">Toutes les tâches et tous les produits livrables au cours de l'année d'option 1	
PRIX TOTAL FERME POUR L'ÉVALUATION (ANNÉE D'OPTION 1)**	

** Note : Prix ferme maximal de 53 000,00 \$ pour l'année d'option 1.

➤ **PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION :** _____ \$

(Additionner les prix totaux des tableaux 1.1 et 1.2)

ANNEXE C

CALENDRIER DES ÉTAPES

Calendrier des étapes – Période initiale du contrat – De la date d’attribution du contrat au 31 mars 2020				
Produits livrables			Échéance proposée	Pourcentage du total des frais pour la période initiale du contrat
Bases de données à livrer	Présentations à livrer	Rapports à livrer	Date	Pourcentage
1 à 7	1, 2	1, 2	31 août 2019	15 %
-	3, 4, 5	3	31 octobre 2019	20 %
-	6	4, 5	31 novembre 2019	25 %
-	7	6	15 janvier 2019	20 %
8, 9	8 à 10	7 à 9	31 mars 2020	20 %

Calendrier des étapes – Années d’option 1 – Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021				
Produits livrables			Échéance proposée	Pourcentage du total des frais pour l’année d’option 1
Bases de données à livrer	Présentations à livrer	Rapports à livrer	Date	Pourcentage
1 à 4	1	1 à 3	31 mai 2020	20 %
-	2	4	31 juillet 2020	15 %
5, 6	3 à 5	5 à 7	31 octobre 2020	25 %
-	6	-	31 décembre 2020	15 %
7, 8	7 à 10	8 à 11	31 mars 2021	25 %

ANNEXE C

LISTE DE NOMS POUR LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Le soumissionnaire doit remplir la liste de noms ci-jointe pour le formulaire de vérification de l'intégrité.

Environnement et Changement climatique Canada a adopté le régime d'intégrité développé et mis en place par Services publics et approvisionnement Canada. Les fournisseurs acceptent, en soumettant une proposition, de se conformer aux dispositions du régime d'intégrité et la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) ainsi que le [Code de conduite pour l'approvisionnement](#). / Environment and Climate Change Canada has endorsed the Integrity Regime developed and implemented by Public Services and Procurement Canada. By submitting a quote, Contractors agree to comply with the provisions of the Integrity Regime and [Ineligibility and Suspension Policy](#) as well as the [Code of Conduct for Procurement](#).

Selon la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) de TPSGC (maintenant SPAC), les renseignements suivants doivent être fournis lors d'une soumission ou de la passation d'un marché¹. / In accordance with the PWGSC (now PSPC) [Ineligibility and Suspension Policy](#), the following information is to be provided when bidding or contracting.¹

* Informations obligatoires / Mandatory Information

*Dénomination complète de l'entreprise / Complete Legal Name of Company	
*Nom commercial / Operating Name	
* Adresse de l'entreprise / Company's address	*Type d'entreprise / Type of Ownership
	<input type="checkbox"/> Individuelle / Individual <input type="checkbox"/> Société / Corporation <input type="checkbox"/> Coentreprise / Joint Venture

1 Liste des noms : Tous les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement :

- les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

List of names: All suppliers, regardless of their status under the Policy, must submit the following information when participating in a procurement process:

- suppliers that are corporate entities, including those bidding as joint ventures, must provide a complete list of the names of all current directors or, for a privately owned corporation, the names of the owners of the corporation;
- suppliers bidding as sole proprietors, including sole proprietors bidding as joint ventures, must provide a complete list of the names of all owners; or
- suppliers that are a partnership do not need to provide a list of names.

